

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
approuvant les dossiers de référence des unités de formation « IT  
Essentials - Réseaux » (code 298320U21D1) et « IT Essentials -  
Hardware » (code 298319U21D1) classées au niveau de  
l'enseignement secondaire supérieur de transition de  
l'enseignement de promotion sociale de régime 1**

**A.Gt 18-06-2009**

**M.B. 19-08-2009**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'avis de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 9 janvier 2009;

Sur proposition du Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les dossiers de référence « IT Essentials - Réseaux » et « IT Essentials - Hardware » sont approuvés.

Ces unités de formation sont classées au niveau de l'enseignement secondaire supérieur technique de transition.

**Article 2.** - La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2009.

**Article 4.** - Le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juin 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale,

M. TARABELLA